

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°5 - Désignation des quatre contribuables de la commune de La Trinité pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs - CIID - Métropole Nice Côte d'Azur

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINFRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL5_CIID-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2026

N°5

Rapporteur : Monsieur le Maire

Direction : Direction des Finances

Objet : Désignation des quatre contribuables de la commune de La Trinité pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Métropole Nice Côte d'Azur

Domaine : 5-Institutions et vie politique – 5.3 – Désignation de représentants

Mes chers collègues,

Vu l'article 346 A de l'annexe III du Code Général des Impôts,

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts,

Considérant que la désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant que le Conseil Métropolitain doit dresser une liste, sur proposition des communes membres, composée de 40 personnes qui sera soumise au Directeur Régional ou Départemental des Finances Publiques,

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et les biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation,

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable, son rôle étant consultatif,

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs reste compétente pour l'évaluation des locaux d'habitation,

Considérant que chacune des communes membres propose par délibération de son Conseil Municipal 4 personnes,

Considérant que les commissaires doivent satisfaire aux obligations légales mais aussi assurer l'efficacité et le dynamisme de la future commission,

Considérant que les personnes proposées doivent être assujetties à l'une des impositions directes locales : taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises pour un bien situé sur le territoire de la Métropole,

Considérant que les personnes désignées peuvent être des élus, des agents de la commune mais aussi de simples contribuables,

Considérant que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne,
- être âgés de dix-huit ans révolus,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Désigne** les quatre contribuables cités ci-dessous, afin de permettre à la Métropole Nice Côte d'Azur d'établir une liste de 40 personnes (20 titulaires et 20 suppléants) qui sera soumis au Directeur Régional ou Départemental des Finances Publiques qui procédera à la désignation des 10 commissaires titulaires et des 10 commissaires suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

NOM / PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	PROFESSION	IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES
Jean-Paul Genieys	17/08/1948	Avenue Gaston Mouton Le Cassiopée - Cité du Soleil 06340 - La Trinité	Retraité des services fiscaux	TF
Marie-Thérèse Rebat	29/01/1956	Place Pasteur	Retraîtée	TF
Christophe Cervi	19/12/1978	14 avenue du professeur Langevin	Responsable commercial	TF
Stéphane Poulet	07/01/1969	Résidences du Chêne-Vert Avenue Denis-Delahaye 06340 - La Trinité	Agent de la Métropole Nice Côte d'Azur	TF

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,



Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 5 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL5_CIID-DE